

2010-2012



# Projet HODE

*Hymne Officiel  
des Droits de l'Enfant*



**Mairie de Saint-Priest-en-Jarez**

Contact : Ayhan SEN - [asen@mspj.fr](mailto:asen@mspj.fr)

Tel: 06 27 02 40 14 ou 06 16 34 16 56



# SOMMAIRE

<b>1.</b>	<b><u>Présentation du projet HODE</u></b>	<b>3</b>
<b>2.</b>	<b><u>Objectifs du projet</u></b>	<b>4</b>
<b>3.</b>	<b><u>Publics concernés</u></b>	<b>5</b>
<b>4.</b>	<b><u>Moyens humains</u></b>	<b>6</b>
<b>5.</b>	<b><u>Moyens techniques</u></b>	<b>7</b>
	• Reportage vidéo .....	7
	• Clip vidéo .....	7
	• Scénographe, décors et costumes .....	7
	• Exposition photos.....	8
	• Réalisation de la jaquette du CD et du DVD .....	8
	• Pressage et duplication des CD et DVD .....	8
	• Espaces utilisés.....	8
	• Communication web .....	9
<b>6.</b>	<b><u>Partenaires</u></b>	<b>9</b>
<b>7.</b>	<b><u>Comités de suivi</u></b>	<b>9</b>
	• Comité technique et artistique .....	9
	• Comité de pilotage .....	10
<b>8.</b>	<b><u>Protection de l'œuvre</u></b>	<b>10</b>
	• Dépôt du texte et de la composition musicale .....	10
	• Convention intervenants extérieurs .....	10
<b>9.</b>	<b><u>Parrain du projet</u></b>	<b>10</b>
<b>10.</b>	<b><u>Promotion</u></b>	<b>11</b>
<b>11.</b>	<b><u>Échéancier de septembre 2010 à novembre 2012</u></b>	<b>11</b>
	• De septembre à décembre 2010 : « <i>Paroles et paroles et paroles...</i> » .....	11
	• De janvier 2011 à août 2011 : « <i>Do, ré, mi...</i> » .....	12
	• De septembre 2011 à avril 2012 : « <i>L'EMA dans toute sa splendeur...</i> » .....	12
	• Vacances de printemps 2012 : « <i>Le centre de loisirs à l'œuvre</i> » .....	13
	• Mai 2012 : « <i>Etoile d'un jour, star pour toujours / silence on tourne !</i> » .....	14
	• Juin 2012 : « <i>Avant-première</i> » .....	14
	• Novembre 2012 : « <i>Lancement officiel</i> » .....	15

## 1. Présentation du projet HODE

La municipalité de Saint-Priest-en-Jarez a mis en place un conseil de jeunes. A ce jour, 20 jeunes dont 11 garçons et 9 filles sont inscrits. Ils mettent en place tout au long de leur engagement (2 ans) des actions et des projets menés localement pour une meilleure qualité de vie sur la commune et plus particulièrement pour les jeunes.

Le conseil de jeunes œuvre également pour des causes nationales et internationales. Ils ont organisé, le 1<sup>er</sup> mai 2010, une kermesse pour récolter des fonds (815,00 €) qu'ils ont reversés par le biais de la fondation de France aux sinistrés d'Haïti.

Engagée dans la lutte pour le respect et l'application des droits de l'enfant, la municipalité a intégré depuis peu, le Collectif Stéphanois des Droits de l'Enfant, coordonné par l'espace Boris Vian, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et les Francas de la Loire.

Chaque année, ce groupe de travail commémore l'anniversaire de la signature de la Convention des Droits de l'Enfant, ayant eu lieu le 20 novembre 1989.

Durant cette journée de nombreux groupes scolaires, associations, municipalités... participent en s'exprimant sous différentes formes en lien avec le thème.

Le projet consiste en la création de l'Hymne Officiel des Droits de l'Enfant labélisé par le COFRAGE (COncil FRançais des Associations pour les Droits de l'Enfant) et l'UNICEF.

Le projet concernera environ 300 enfants et jeunes, âgés de 3 à 17 ans, du Pôle Enfance Jeunesse (PEJ), du Conseil de Jeunes (CJ), de l'École Municipale des Arts (EMA) et de l'Harmonie Municipale. Des jeunes issus d'origines socioculturelles différentes seront également associés au projet pour le chant.

Plusieurs phases se succéderont dans le projet et les différents participants créeront entièrement l'hymne en écrivant les paroles, composant la musique, mais également en réalisant la chorégraphie et en chantant. Le clip vidéo de l'hymne sera également réalisé.

Assistés par des intervenants et des professeurs, les enfants et les jeunes réaliseront entièrement toutes les phases de ce projet.

**Yannick NOAH**, parrain officiel du projet, sera présent lors de la présentation de l'Hymne Officiel des Droits de l'Enfant, au Fil (Saint-Étienne) en juin 2012.



## 2. Objectifs du projet

- **Sensibiliser le public aux inégalités des droits de l'enfant dans le monde**
- **Promouvoir la Convention Internationale des Droits de l'Enfant – CIDE**
- Favoriser la mixité sociale
- **Permettre aux jeunes de « grandir »** à travers un projet d'envergure nationale et internationale
- **Permettre aux jeunes de s'exprimer** sur les thèmes qui les préoccupent
- Permettre aux jeunes de vivre **une aventure humaine exceptionnelle**
- **Créer l'hymne officiel** et le clip vidéo des droits de l'enfant

**L'objectif principal de ce projet est de permettre aux jeunes de travailler sur la convention qui régie leur droit et de la promouvoir en France et dans le monde.**

En effet, ce projet permettra aux jeunes de s'exprimer avec pour support différents outils et moyens. Ils pourront **par le biais de ce projet sensibiliser et responsabiliser un large public autour du thème des droits de l'enfant.**

Nous souhaitons qu'ils deviennent **un exemple de solidarité, d'ouverture, de tolérance et d'engagement.** Effectivement un tel projet nécessite de la disponibilité, de l'investissement et de la motivation. Ce n'est pas toujours simple de réunir des groupes de jeunes sur des projets portant sur du long terme. S'engager dans ce projet sera certainement un test sur leur aptitude et leur capacité à tenir leur engagement.

De même, des prises de décisions et de responsabilités permettront un apprentissage rigoureux et ordonné de la gestion de projet.

De plus au travers de ce projet, les enfants et jeunes vont être amenés à côtoyer différentes personnes : personnes ayant un centre d'intérêt différent d'eux, mais également des structures ayant différents publics socioculturels... Nous souhaitons que **ce projet soit utilisé pour favoriser la mixité sociale et l'acceptation de l'autre.**

Les jeunes rencontreront aussi de nombreux adultes : à une période importante de l'adolescence et de l'enfance, ces échanges seront des moments privilégiés dans la construction de leur future vie.

Le but du projet n'est pas de réaliser une œuvre artistique parfaite :

- Ainsi, les textes seront réalisés après avoir étudié et partagé les thèmes inhérents à la CIDE - Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Les enfants et jeunes effectueront également des recherches sur internet dans un travail personnel.
- Le thème musical recherché sera plutôt simple, facile à chanter et à retenir. Le but est de faire passer un message au monde entier sur le thème des droits de l'enfant au travers des supports que sont la musique, le chant et la danse. Nous

souhaitons utiliser l'art comme moyen d'expression pour aborder des problématiques de fond.

**Ce projet est avant tout un travail de groupe** qui permettra la structuration de la personnalité des jeunes en favorisant le travail partagé. Un tel projet produira des liens sociaux forts entre les différents acteurs du projet.

A la fin des deux années d'aventure, les jeunes auront évolué et nous espérons qu'ils ressortiront grandi de ce projet. **D'une part, ils auront été informés de l'existence de la CIDE et de sa pratique dans les différents continents du monde, mais ils auront aussi contribué à la faire connaître.**

### 3. Publics concernés

Principalement, le projet sera mené en partenariat avec le Conseil de Jeunes, l'École Municipale des Arts, l'Harmonie Municipale et le Centre de Loisirs de la commune.

Il concernera au total plus de trois cents enfants et jeunes.

Étapes du projet	Section	Nombre d'enfants et/ou de jeunes
Écriture du texte	Conseil de jeunes (CJ)	Quinzaine
Composition musicale	École Municipale des Arts (EMA)	En cours d'inscription
Musiciens	Harmonie Municipale	Cinquantaine
Chants / Chœurs	EMA / CJ / Centre de Loisirs (CL)	Centaine
Chorégraphie	Hip-hop et moderne jazz (EMA) CL 3-6 et 6-11 ans	Centaine

## 4. Moyens humains

**Ayhan SEN** sera chargé de la coordination du projet dans sa globalité.

Le directeur de l'École Municipale des Arts **Gilles BAUER** dirigera la partie artistique et musicale de l'action (composition musicale, chorégraphie et orchestration des chanteurs et des chœurs).

De nombreux intervenants de musique et de danse de l'école des arts, des animateurs et directeurs du centre de loisirs seront également associés à leur niveau respectif.

L'espace Boris Vian, représenté par **Philippe CHASTEL**, sera associé tout au long du projet et sera l'interlocuteur privilégié qui fera le lien avec le Collectif Stéphanois des Droits de l'Enfant.

Une **ATEC** - Association Temporaire d'Enfants Citoyens - a été créée pour faciliter la gestion administrative et financière du **projet HODE - Hymne Officiel des droits de l'Enfant**. Une ATEC est un concept et un modèle d'association loi 1901, régie par la fédération nationale des FRANCAS. Elle permet à des jeunes mineurs de se regrouper en structure associative constituée d'un président, d'un trésorier et d'une secrétaire. Elle est créée pour un projet précis et comporte une durée définie à l'avance. L'EMA et le PEJ définiront quelques représentants volontaires pour sa gestion.

Le bureau de l'association s'est constitué lors de l'Assemblée Générale constitutive du 29 novembre 2010 : 7 jeunes mineurs se sont engagés pour la gestion de cette ATEC qu'ils ont nommés « **HODE** ». Trois accompagnateurs adultes ont été également choisis, pour aider les jeunes dans leur choix et dans la gestion.

Les jeunes engagés dans l'HODE travailleront en étroite collaboration avec les FRANCAS de la Loire, notamment pour la gestion financière. Les opérations bancaires de l'ATEC « HODE », se feront sous le nom des FRANCAS de la Loire, avec un compte analytique distinct : c'est un fonctionnement obligatoire pour tout jeune de moins de 18 ans : étant tous mineurs, ils ne peuvent pas ouvrir directement de compte associatif au nom de l'association « HODE ».

## 5. Moyens techniques

- **Reportage vidéo**

Tout au long du projet les différents groupes d'enfants seront suivis par la société Alive-vidéo (<http://www.dailymotion.com/AliveVideoLab/>) spécialisée dans la production de film de communication.

Chaque phase sera filmée deux à trois fois jusqu'à la répétition générale qui aura lieu en mai 2012.

Le reportage qui est prévu d'une durée de 26 min permettra de connaître le détail des différentes étapes du projet en passant de sa naissance jusqu'à son aboutissement tout en permettant aux spectateurs de ressentir toutes les émotions des acteurs et des intervenants. Le reportage terminé et livré pour le 15 juin 2012.

- **Clip vidéo**

Un clip vidéo, d'une durée comprise entre 3 à 5 minutes, sera également réalisé par une société spécialisée dans ce type de production. Le choix du prestataire n'a pas encore été effectué. Nous en avons sollicité plusieurs qui proposent des prestations variant en fonction du budget.

La sélection se fera donc dans le courant de l'année 2011 en fonction de l'avancée du projet et de l'ampleur qu'il prendra.

Le story-board sera écrit avec les intervenants, les enfants et les jeunes les plus motivés. Un représentant de chaque atelier sera désigné pour garder un petit groupe de travail.

Le clip vidéo sera également livré pour le 15 juin 2012.

- **Scénographe, décors et costumes**

Un scénographe Serge BROSSY (<http://serge-brossy.com/>) sera également engagé. Son rôle sera de faire le lien entre les différents intervenants et ateliers du projet pour que la production finale soit harmonieuse lors du tournage du clip vidéo qui aura lieu en mai 2012.

Il sera également chargé de coordonner la réalisation des costumes et les décors pour une intégration dans le clip vidéo.

Il devra aussi gérer le budget alloué à l'achat du matériel et des fournitures.

Enfin, il sera l'interlocuteur privilégié entre les différents ateliers (acteurs et intervenants), le coordinateur général et le directeur artistique et musical du projet. Il se référera systématiquement à eux avant toute prise de décision importante.

- **Exposition photos**

Un projet photos sera également mené tout au long du projet pour permettre de réaliser une exposition lors de la présentation officielle.

L'intervenant effectuera pour chacune des phases deux séances photos instantanées.

Le reportage photos permettra également d'alimenter le site internet du projet : [www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr](http://www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr) (voir détails ci-dessous).

Un contact a été pris avec une association mounarde (résidente de Saint-Priest-en-Jarez), « L'atelier photos », qui a donné son accord pour participer au projet.

L'exposition photo devra être terminée pour le 15 juin 2012.

- **Réalisation de la jaquette du CD et du DVD**

Pour la réalisation de la jaquette, un appel à projet pourra être lancé par le biais d'une fédération ou d'une institution, à l'ensemble des centres de loisirs enfants et jeunes du département. Cet appel à projet pourra également être lancé au travers du site internet du projet - [www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr](http://www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr) (voir détails ci-dessous).

Le Collectif Départemental Stéphanois pourra également proposer l'appel à projet lors d'une thématique lancée auprès des écoles et des structures qui participeront à la commémoration du 20 novembre 2011.

Les participants sélectionnés auront le privilège de voir leur création habiller la couverture du CD et du DVD de l'Hymne Officiel des Droits de l'Enfant.

- **Pressage et duplication des CD et DVD**

Pour débiter, seulement 1000 exemplaires de chaque, CD et DVD, seront produits pour les diffusions locales et nationales, et la promotion du projet. Par la suite, des duplications supplémentaires pourront être envisagées en fonction de l'envergure que prendra le projet.

Le CD sera dans un boîtier seul alors que le DVD sera dans une pochette double, emplacement permettant d'avoir dans le même boîtier le reportage et le clip vidéo.

Le choix du prestataire se fera dans le courant de l'année 2011.

- **Espaces utilisés**

Différents espaces de la commune seront utilisés pour les différents ateliers, répétitions, enregistrements et la réalisation du clip vidéo. Les différents groupes évolueront :

- Au NEC - Nouvel Espace Culturel
- Au Clos Bayard - Pôle Enfance Jeunesse et Maison Des Associations
- A l'Ecole Municipale des Arts - EMA
- A l'Espace Loisirs de la Bargette et à l'Espace Musical.

Nous pourrions éventuellement envisager l'utilisation d'autres lieux en cas de nécessité.

- **Communication web**

Un site internet sera conçu et alimenté régulièrement par les acteurs du projet les plus motivés, supervisés par un webmaster. Il permettra à l'ensemble des acteurs, des intervenants, du public, des partenaires financiers et éducatifs, de suivre l'évolution des différentes étapes du projet.

L'appel à projet concernant les jaquettes CD et DVD pourra également être lancé par le biais du site internet : [www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr](http://www.hymneofficiel-droitsdelenfant.fr). Nous souhaitons élargir à l'ensemble du web ce projet tout en maintenant l'exclusivité aux groupes d'enfants et de jeunes.

Un espace de dialogue « forum » sera ouvert sur le site pour récolter les remarques de l'ensemble des lecteurs du web. Les idées et suggestions pertinentes pourront faire l'objet d'une intégration dans le projet.

Enfin, cet outil web permettra une promotion du projet et servira à faire un appel à dons matériels et/ou financiers.

## **6. Partenaires**

Le projet sera principalement porté par la commune de Saint-Priest-en-Jarez mais il sera également inscrit dans les projets du Collectif des Droits de l'Enfant, permettant un appui et un relais en termes de communication.

Le COGRADE et l'UNICEF seront des partenaires incontournables puisqu'ils auront un « droit de regard » sur l'ensemble du projet et seront en mesure d'attribuer l'agrément ou le label officiel **HODE**.

Nous souhaiterions également que le projet soit fédéré par des institutions et fédérations telles que l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes), les Francas, la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)...

## **7. Comités de suivi**

- **Comité technique et artistique**

Le rôle de ce groupe de travail sera de veiller à la bonne évolution du projet tout en gardant la cohérence entre les différentes sections. Il se réunira environ une à deux fois par trimestre en fonction des besoins, il évaluera et réajustera ainsi l'avancée du projet.

L'ensemble des acteurs ne sera pas réuni systématiquement à toutes les rencontres qui se feront mais plutôt en fonction des différentes étapes du projet.

Il sera composé des personnes suivantes : Ayhan SEN, Gilles BAUER, l'équipe d'animation, les professeurs de l'EMA, les intervenants du projet et Philippe CHASTEL.

- **Comité de pilotage**

Le comité de pilotage sera l'instance officielle du suivi du projet et de sa validation.

Il sera composé des membres du comité technique et artistique mais également des partenaires éducatifs et financiers, des institutions et des membres du Collectif Stéphanois des Droits de l'Enfant et se réunira une à deux fois par an.

## 8. Protection de l'œuvre

- **Dépôt du texte et de la composition musicale**

L'œuvre musicale sera déposée auprès du Syndicat National des Auteurs et des Compositeurs - SNAC - afin de protéger les réalisations artistiques du projet.

- **Convention intervenants extérieurs**

Chaque intervenant signera une convention avec la Mairie de Saint Priest en Jarez. Celle-ci précisera que l'ensemble des droits sera cédé au Collectif des Enfants et des Jeunes qui œuvreront pour le projet.

## 9. Parrain du projet

Pour le lancement officiel du CD , du DVD et lors de la présentation, nous avons souhaité que l'événement soit parrainé par un artiste notoire et surtout engagé auprès des enfants : **Yannick NOAH**, symbole de la diversité et de l'ouverture, a été choisi par les jeunes.

Cet artiste a été sollicité via sa maison de disque en septembre 2010, mais c'est lors d'une rencontre officielle au Zénith de Saint-Étienne que le chanteur a donné son accord pour être parrain du projet HODE.



*Marine PUNTURO, Marie-Camille PAUZE,  
Yannick NOAH, Téo GRANJON et Ayhan SEN*

D'autres artistes peuvent également être associés en soutien au projet.

## 10. Promotion

Les CD et DVD seront diffusés lors de la commémoration de l'anniversaire de la signature de la Convention, le 20 novembre 2012. Cette date anniversaire lancera officiellement la promotion éducative et commerciale des supports audios et vidéos.

Les supports audios et/ou vidéos seront proposés aux radios locales et nationales, aux reportages télévisés, en avant première lors de soirées à thème sur des sujets en lien avec les droits de l'enfant, dans des salles de cinéma...

Nous envisageons également de les faire diffuser par l'ANACEJ à tous leurs adhérents, aux fédérations et institutions partenaires.

Nous pensons aussi aux supports internet existants.

Enfin, en cas de gains financiers sur la promotion de l'Hymne, les droits seront reversés directement à une association ou autres structures qui œuvrent en faveur des enfants les plus démunis. Le comité de pilotage proposera et choisira les bénéficiaires de ces gains.

## 11. Échéancier de septembre 2010 à novembre 2012

- **De septembre à décembre 2010 : « *Paroles et paroles et paroles...* »**

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>○ Présentation du projet aux différents participants et intervenants.</li><li>○ Travail de recherche et d'appropriation du CJ sur les « Droits de l'Enfant »</li><li>○ Écriture du texte par le conseil de jeunes avec l'aide d'un artiste local : Djamel HAOUADI, groupe « The Brotheries ».</li></ul> |
|---|

- Intervention le 9 octobre de 9h à 10h de Céline BROCHIER - Animatrice socioculturel espace Boris Vian (référent des droits de l'enfant).
- Séances prévues en 2010 : 9 et 16 octobre, 2, 3, 20 et 27 novembre et le 20 et 21 décembre. Les séances se déroulent de 10h à 12h à l'espace jeunes du Clos Bayard (la 1<sup>ère</sup> séance débutera à 9h).

La première séance avec l'intervenant se fera par une entrée en matière avec Céline BROCHIER qui effectuera une sensibilisation sur la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), mais également sur les droits et conditions de vie des enfants dans d'autres pays.

De la documentation sera également mise à disposition pour les jeunes qui pourront par la suite faire de plus amples recherches.

L'écriture du texte se fera par 14 adolescents du Conseil de Jeunes âgés de 12 à 17 ans dont 7 filles et 7 garçons. Huit séances sont prévues avec l'intervenant. Des séances supplémentaires peuvent être envisagées si le texte n'est pas complètement terminé.

Les séances sont échelonnées sur un trimestre pour permettre aux jeunes, dans un premier temps, de s'imprégner de la CIDE puis dans un second temps de s'approprier et de développer leurs idées pour créer des paroles qui leur correspondent.

- **De janvier 2011 à août 2011 : « Do, ré, mi... »**

- Composition de la musique en lien avec le texte.
- Mise en commun des paroles et du texte.
- Ajustement des décalages texte/musique.
- Saisi de la partition par MAO (Musique Assistée par Ordinateur)



A l'issue du travail d'écriture du texte, les ateliers de formation musicale de l'Ecole Municipale des Arts se proposent de « s'imprégner » et de « s'approprier » le texte réalisé par les jeunes du Conseil, afin de le mettre en musique. Ceci se fera sous la direction des professeurs de l'établissement, en collaboration avec Djamel HAOUADI qui fera le lien entre le texte et la musique.

Sur les conseils de leurs professeurs, les jeunes apprentis musiciens pourront travailler selon leurs niveaux de compétences sur les différentes phases d'élaboration de la future partition, à savoir :

- Atelier de travail sur la mélodie : les couplets et le refrain devront rester simple, facile à retenir et à fredonner pour les oreilles d'un public large, particulièrement celui des enfants.
- Atelier de travail sur l'harmonie, suivi par des élèves de formation plus avancée utilisant la technique des accords et des lois harmoniques de la musique.
- Atelier de travail sur le style et l'orchestration réalisé par les élèves les plus motivés, encadrés par les professeurs d'instruments, et pouvant faire appel à des ensembles musicaux les plus diversifiés possibles dans la liste des groupes musicaux cités ci-dessous.
- Atelier de réalisation de la partition finale réalisé sur support informatique afin de conserver une trace musicale écrite de l'ensemble du projet musical et littéraire.

- **De septembre 2011 à avril 2012 : « L'EMA dans toute sa splendeur... »**

- Création de la chorégraphie
- Répétition des chœurs
- Répétition des musiciens



Durant cette période, le projet passe à sa deuxième phase qui consiste à jouer, chanter et danser l'Hymne Officiel des Droits de l'Enfant.

Les groupes instrumentaux se prépareront pour la réalisation musicale :

- Ensembles divers
- Chorale d'enfants
- Petits orchestres
- Musiques actuelles
- Grand orchestre d'harmonie...

La chorégraphie sera confiée aux sections « danse Jazz » et « Hip-Hop » de l'EMA.

L'EMA propose également des ateliers dessin et théâtre qui pourront participer si le projet en donne la possibilité. La section dessin se chargera de la réalisation des décors. La section théâtre participera éventuellement à la mise en scène du clip musical.

- **Vacances de printemps 2012 : « *Le centre de loisirs à l'œuvre* »**

- Chœurs d'enfants
- Réalisation des décors
- Intégration chorégraphie



Le Centre de Loisirs Municipal regroupe 3 sections d'enfants : 3-6 ans, 6-11 ans et 11-17 ans. En moyenne une centaine d'enfants et de jeunes fréquentent régulièrement le Centre de Loisirs (CL).

Le programme d'activités des vacances de printemps 2012 sera essentiellement axé sur le projet afin que le public du CL y participe et qu'il apporte sa contribution au travail entrepris par l'EMA sur les chants, la chorégraphie et les décors. Les enfants intégreront les différents ateliers qui seront mis en commun lors de la répétition générale (voir ci-dessous).

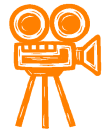
Un professeur de l'EMA interviendra auprès des enfants pour l'apprentissage et la répétition des chœurs.

Le scénographe sera chargé de faire le lien avec les animateurs du Centre de Loisirs et l'EMA pour pouvoir proposer et mettre en œuvre un projet composé des parties décors et chorégraphie.

Enfin, nous demanderons un engagement aux familles pour que les enfants soient présents sur toute la durée des vacances afin qu'ils assistent à la répétition générale, l'enregistrement et le clip vidéo.

- **Mai 2012 : « Etoile d'un jour, star pour toujours / silence on tourne ! »**

- Répétition générale
- Enregistrement audio de la musique et des paroles.
- Création et réalisation du clip musical



Le stage de répétition générale a été programmé pour le week-end (4 jours) du 1<sup>er</sup> mai 2012. Il permettra la rencontre entre les différents acteurs du projet et favorisera la cohésion du groupe.

L'ensemble des participants se retrouvera sur un même lieu pour pouvoir répéter les différentes parties artistiques et finaliser les détails du projet.

Les enfants et jeunes passeront le week-end sur un site pouvant accueillir environ 300 enfants et jeunes avec des salles polyvalentes pour les répétitions. Lors de ce week-end, les repas et nuitées seront intégrés à la formule « stage de répétition générale », organisés par le Centre de Loisirs. Ainsi les participants seront dans des conditions optimales pour pouvoir « tout donner » lors l'enregistrement audio qui aura lieu dans la matinée du 3<sup>ème</sup> jour.

Studio-mag - [www.studio-mag.com](http://www.studio-mag.com) – sera chargé de l'enregistrement, se déplacera, ne pouvant réaliser d'enregistrement dans leur studio pour des chœurs aussi nombreux. Un ingénieur du son et son assistant se déplaceront donc à l'espace musical la Bargette qui est prévu sur le plan quantitatif et qualitatif pour effectuer ce type d'enregistrement. Pour effectuer la captation en multipiste de l'orchestre et du chœur d'enfants, une cinquantaine de micros, pieds, casques... seront prévus afin de permettre un enregistrement de qualité optimale.

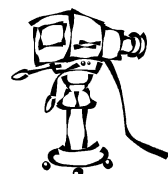
L'ingénieur du son effectuera ensuite la partie « editing », mixage, « mastering » et gravure. Le CD audio devra être livré au plus tard au 15 juin 2012.

Les derniers jours du week-end seront consacrés exclusivement à la réalisation du clip vidéo. Le fond musical du clip vidéo ayant été enregistré, les acteurs se concentreront essentiellement sur la partie scénique, et notamment l'entrée en scène des danseurs.

Le clip sera tourné dans différents lieux (voir descriptif dans la partie « espaces utilisés »), permettant au public de reconnaître les scènes où se sont déroulées les phases du projet.

- **Juin 2012 : « Avant-première »**

- Présentation du projet en présence de **Yannick NOAH**
- Reportage
- Clip vidéo
- Exposition photos



Nous n'avons pas encore défini de date exacte mais nous savons d'ores et déjà que début juin le FIL ouvrira ses portes pour la présentation en avant-première de l'Hymne des Droits de l'Enfant « aux officiels », aux partenaires financiers et éducatifs. Dans un premier temps, la présentation consistera en une présentation orale du projet, puis sera suivie du reportage et du clip qui seront projetés. Enfin un échange sera possible avec les participants et les invités. Une exposition photos sera également mise en place lors du buffet de présentation.

La soirée sera sans doute réitérée plusieurs fois pour les parents, spectateurs extérieurs...

- **Novembre 2012 : « Lancement officiel »**

○ Présentation du projet pour la commémoration de la CIDE.
--

Les enfants et jeunes qui auront réalisé le projet pourront, par le biais de représentants, présenter leur travail lors de la commémoration du 20 novembre 2012. Le projet pourrait être le thème « fort » de cette année 2012. L'exposition photos pourra également être mise en valeur à cette occasion.